

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'EXCELLENCE SPORTIVE
DES LAURENTIDES**

Exercice terminé le 31 mars 2015

RAPPORT FINANCIER ANNUEL





CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

TABLE DES MATIÈRES
Exercice terminé le 31 mars 2015

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS :

Produits et charges et évolution de l'actif net

Bilan

Flux de trésorerie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Annexe A - Programmes de soutien

B - Fonctionnement

8

8

6

5

4

3

1

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
 Conseil de développement de l'excellence sportive
 des Laurentides

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, et les états des produits et charges et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne quelle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Sainte-Agathe-des-Monts
 124, rue Saint-Vincent
 Sainte-Agathe-des-Monts
 QC J8C 2B1
 T 819 326.3400
 F 819 326.8839

Saint-Jérôme
 3-4-255, rue de Martigny O.
 Saint-Jérôme
 QC J7Y 2G4
 T 450 432.8625
 F 450 432.8868

Mont-Tremblant
 969, rue de Saint-Jovite
 bur. 201, Mont-Tremblant
 QC J8E 3J8
 T 450 425.9266
 F 450 425.9266

Sainte-Adèle
 916, boul. de Sainte-Adèle
 bur. 112, Sainte-Adèle
 QC J8B 2N2
 T 450 229.2987
 F 450 229.7749

Lachute
 408A, rue Principale
 Lachute
 QC J8H 1Y2
 T 450 562.3775
 F 450 562.1757

Blainville
 905, boul. Michèle-Bohec
 bur. 100, Blainville
 QC J7C 5J6
 T 450 971.1550
 F 450 971.4646

Rivière-Rouge
 709, rue de l'Annonciation Nord
 Rivière-Rouge
 QC J0T 1T0
 T 819 275.1666
 F 819 275.1113



Saint-Jérôme
le 15 juillet 2015

Comptables professionnels agréés

Amyot Gelinias, A.E.N.A.R.L.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Opinion

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE
DES LAURENTIDES**

PRODUITS ET CHARGES ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Exercice terminé le 31 mars

	2015	2014
PRODUITS		
Contributions		
Municipalités régionales de comté	160 090 \$	39 376 \$
Conférence régionale des élus des Laurentides	224 372	22 733
Assurances	2 850	2 019
Intérêts	1 420	-
CHARGES		
Programmes de soutien (annexe A)	309 112	47 532
Fonctionnement (annexe B)	75 756	13 469
	384 868	61 001
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 864	3 127
ACTIF NET AU DÉBUT	3 127	-
ACTIF NET À LA FIN	6 991 \$	3 127 \$



**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE
DES LAURENTIDES**

BILAN
31 mars

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse
Débiteurs (note 3)

2015	2014
157 163 \$	224 294 \$
23 544	670
<u>180 707 \$</u>	<u>224 964 \$</u>

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Fournisseurs
Subventions reportées (note 4)

16 080 \$	2 946 \$
157 636	218 891
<u>173 716</u>	<u>221 837</u>
6 991	3 127
<u>180 707 \$</u>	<u>224 964 \$</u>

ACTIF NET
Non affecté

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

....., administrateur
....., administrateur

1. STATUT ET OBJETIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 4 juillet 2012 comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a cependant débuté son exploitation au cours de l'exercice financier 2013-2014. Son objectif est de promouvoir le sport et l'activité physique dans la région des Laurentides. L'organisme offre aux athlètes identifiés des services de soutien à la performance ainsi qu'à leurs organisations structurantes et aux entraîneurs oeuvrant dans la région des Laurentides.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports, sous forme de biens et services reçus à titre gratuit, ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.



2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les autres produits sont constatés à titre de produits lorsque le service a été rendu ou lorsque les biens ont été livrés.

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

3. DÉBITEURS

Clients
Taxes

	2015	2014
	20 000 \$	-
	3 544	670
	<u>23 544 \$</u>	<u>670 \$</u>

4. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent un financement affecté destiné à couvrir les charges de l'exercice subséquent.



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

ANNEXES A ET B - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
A - PROGRAMMES DE SOUTIEN		
Salaires et charges sociales	75 740 \$	- \$
Achat d'équipements et location de plateaux sportifs	45 758	4 975
Assurances athlètes	3 379	3 575
Formation et perfectionnement des entraîneurs et des intervenants	23 806	1 409
Frais de représentation	10 134	23
Loyer	3 112	-
Sciences de l'entraînement	52 681	19 669
Services médicaux sportifs	7 898	2 441
Services professionnels	1 991	-
Soutien aux compétitions et camps d'entraînement des intervenants	32 966	5 690
Événements et rayonnement	<u>51 647</u>	<u>9 750</u>
	<u>309 112 \$</u>	<u>47 532 \$</u>
B - FONCTIONNEMENT		
Salaires et charges sociales	26 061 \$	6 466 \$
Assurances	355	1 698
Congrès et formation	3 755	563
Fournitures de bureau et papeterie	4 635	414
Frais bancaires	408	486
Frais de déplacements	2 782	736
Loyer	15 751	-
Publicité	11 441	1 695
Services professionnels	8 750	-
Taxes et permis	1 314	811
Télécommunications	<u>504</u>	<u>600</u>
	<u>75 756 \$</u>	<u>13 469 \$</u>